



Compte administratif 2020 : note de présentation brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du CGCT.

COMMUNE DE TOURRETTES (-3500 habitants)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M 14.

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du compte administratif

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur soit l'exécutif local, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le compte administratif est obligatoire. Il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre, comme le budget.

Le compte administratif 2020 étant conforme au compte de gestion 2020 du percepteur, l'exécutif local a présenté le compte administratif 2020 pour approbation et affectation du résultat le 23 février 2021.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif 2020 et a affecté les résultats le 23 février 2021.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2020.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes afférents au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, école de musique...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

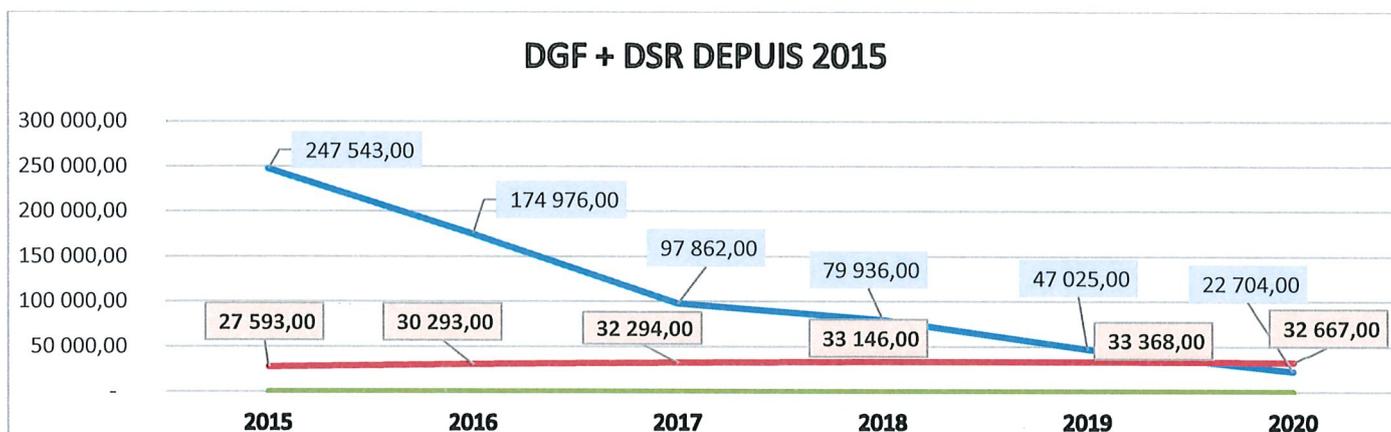
Le total des recettes de fonctionnement 2020 représentent **3 515 710.63 euros**.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses de fonctionnement 2020 représentent **2 874 735.78 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.



b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement CA 2020 :

011	Charges à caractère général	887 635,37	013	Atténuations de charges	16 310,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	1659 379,02	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	169 878,07
014	Atténuations de produits	78 770,00	73	Impôts et taxes	2 688 729,13
65	Autres charges de gestion courante	152 037,84	74	Dotations, subventions et participations	413 914,42
			75	Autres produits de gestion courante	64 792,26
	Total des dépenses de gestion courante	2 777 822,23		Total des recettes de gestion courante	3 353 624,86
66	Charges financières	58 193,59	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	14 556,65	77	Produits exceptionnels dont transfert résultat BUDGET M49 133 297,25 €	162 085,77
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 850 572,47		Total des recettes réelles de fonctionnement	3 515 710,63
23	virement à la section d'investissement	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	24 163,31	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (2)	0,00			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	24 163,31			
	TOTAL dépenses fonctionnement	2 874 735,78		TOTAL recettes fonctionnement	3 515 710,63

Commentaires concernant les données de ce tableau.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 083-218301380-20210223-20210223001-DE

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (fiscalité)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 restent inchangés :

. Taxe d'habitation	13.45
. Taxe foncière sur le bâti	9.87
. Taxe foncière sur le non bâti	66.72

Le produit des taxes directes locales s'élève à **1 778 399 € (état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales)**

Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat dont DGF s'élèvent à **180 975 €**

Les recettes encaissées (comparatif sur 5 ans)

	2016	2017	2018	2019	2020
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	241 159.07	226 757.95	235 274.38	236 334.31	169 878.07

La pandémie COVID qui sévit depuis mars 2020 a eu pour effet principal de diminuer les produits et les dépenses des activités liées aux services scolaires, périscolaires, culturels et location des ateliers, immeubles et accessoires.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement retrace les travaux et acquisitions effectués sur l'exercice 2020.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le compte administratif de la section d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement CA 2020

Envoyé en préfecture le 01/03/2021
 Reçu en préfecture le 01/03/2021
 Affiché le 01/03/2021
 ID : 083-218301380-20210223-20210223001-DE

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	343 253.85	FCTVA	184 232.00
Travaux de bâtiments/voies/immeuble de rapport	293 170.41	Mise en réserves	200 000.00
Transfert résultat investissement M49	945 221.35		0
Travaux écoles	9 065.00	Taxe aménagement	42 265.72
		Subventions dons et legs	180 646.24
Dépenses acquisitions	8 402.44	Dépôts et cautionnement reçus	0
Terrains	0		
Subventions équipement versées	0	Emprunt	21.87
Autres dépenses frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	18 277.97	Produits (écritures d'ordre entre section)	0
Espace culture et jeunesse	67 737.69		
Total dépenses réelles investissement	1 685 128.71	Total recettes réelles investissement	607 165.83
Opération d'ordre	0		24 163.31
TOTAL	1 685 128.71	TOTAL	631 329.14

IV. Les données synthétiques du CA 2020 –

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

- Dépenses réalisées	: 2 874 735.78
- Recettes réalisées	: 3 515 710.63
- Excédent reporté 2019*	: 366 653.24
Résultats cumulés 2020	: 1 007 628.09

Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses réalisées	: 1 685 128.71
- Recettes réalisées	: 631 329.14
- Excédent reporté d'investissement 2019*	: 2 135 104.60
Résultats cumulés 2020	: 1 081 305.03

- Reste à réaliser dépenses 2020	: 1 172 850.65
- Reste à réaliser recettes 2020	: 402 642.88

- Les excédents reportés 2019 en fonctionnement et en investissement représentent les résultats consolidés du budget de la commune M14 et du budget de l'eau et de l'assainissement M49 de 2019 suite au transfert des compétences du budget de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes du pays de Fayence au 01/01/2020 et de la dissolution du budget M49.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021

ID : 083-218301380-20210223-20210223001-DE



b) Etat de la dette (Conforme à l'annexe A2)

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Tourrettes le 23 février 2021

Le Maire,

Camille BOUGE

